



## 1<sup>ères</sup> rencontres régionales de prévention des risques naturels majeurs

### Table ronde 1 – Quand les risques structurent l'aménagement

#### **Christine NIVOU : Elue régionale déléguée auprès de la 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente dans les affaires relevant des territoires ruraux – Les Collectivités de montagne face aux risques**

##### **Résumé :**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène depuis plusieurs années une politique de solidarité active avec le territoire de massif. Les interventions dans le domaine des risques en sont un élément déterminant car le développement de la zone de montagne est fortement contraint par une forte exposition à des risques caractérisés par des dynamiques rapides : crues torrentielles, chutes de blocs, avalanches par exemple. Les sociétés de montagne ont donc cherché depuis longtemps des solutions et cela se traduit par des choix d'implantations mais aussi par la construction d'ouvrages de protection. La Région soutient les collectivités dans ses actions principalement au travers de la CIMA et des contrats de rivières.

Ainsi, partant du constat d'une demande sociale de sécurité de plus en plus forte et de sa nécessité d'entretenir un parc d'ouvrages de protection vieillissant, la convention interrégionale de Massif signée avec l'Etat et la Région Rhône-Alpes prévoit deux programmes d'aide pour, d'une part, les dispositifs de protection contre les risques naturels, et, d'autre part des actions en faveur de la gestion intégrée des risques en matière d'aménagement et de gestion de crise.

Les contrats de rivières comprennent un volet protection contre les inondations que la Région soutient activement. Le témoignage du syndicat mixte de gestion de la Bléone illustrera les actions réalisées dans ce cadre.

Cependant la Région souhaite aller plus loin pour faire face aux deux enjeux majeurs qui se dégagent : Maintenir une approche spécifique et solidaire du risque en territoire alors que les cadres financiers sont de plus en plus contraints pour toutes les collectivités publiques et repenser la culture du risque en montagne pour mettre en œuvre des démarches plus intégratrices pour compléter les investissements sur les ouvrages par des actions de prévention, de culture du risque et de gestion de crise.

#### **Philippe BOUVET, Chef du service Restauration des terrains de Montagne des Hautes Alpes – ONF – Vivre en montagne avec les risques**

##### **Résumé :**

Constat que, dans les vallées de montagne :

- les contraintes vis à vis des risques naturels sont nombreuses
- et les villages traditionnels se sont très souvent implantés sur le cône de déjection des torrents.

Bien que ces cônes de déjection puissent être soumis aux débordements des torrents, cette implantation est logique parce que c'est le compromis le moins désavantageux trouvé par les

sociétés traditionnelles entre atouts et inconvénients de tous ordres présentés par l'ensemble des sites montagnards.

De ce fait, un certain niveau de risques existe souvent sur les habitats traditionnels.

C'est un premier constat qu'il nous faut faire.

Et il nous faut aussi, comme les générations qui nous ont précédé, savoir s'adapter et savoir « vivre avec ».

- les savoir-faire à maîtriser pour construire face au risque torrentiel
- les bons comportements à adopter.

### **Jean-Pierre TOULOUSE, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Syndicat du syndicat de rivière de la Bléone – La vision d'un élu local gérant les risques inondation sur sa commune et engagé dans une démarche globale de contrat rivière**

#### **Résumé :**

La commune d'Aiglun se situe dans le département des Alpes de Haute Provence en rive droite de la Bléone ; affluent rive gauche de la Durance.

Avec les encouragements de l'Etat, de la Région PACA et du Département, elle a construit une zone d'Activité « Espace Bléone » en 1989. Cette zone a été construite sur d'anciennes terres agricoles déjà protégées par des digues.

Aujourd'hui propriétaire de cette digue de 900 mètres, la commune dispose d'un PLU (2011), d'un PPRN (2006) et d'un PCS (2004). Elle a réalisé des travaux de confortement et de sécurisation en 2011 avec l'aide de l'Etat, de la Région PACA et du Département.

La commune ne disposant de services techniques compétents, elle a adhéré, dès sa création en 1980, au Syndicat Mixte d'Aménagement de la Bléone et de ses affluents (SMAB). Ce Syndicat réalise, en maîtrise d'ouvrage déléguée, des travaux pour les 20 communes adhérentes.

Dès 2002, les élus ont souhaité une démarche globale à l'échelle du bassin versant avec le lancement d'un Schéma de Restauration et de Gestion de la Bléone. Cette étude finalisée en 2007, a amené à l'engagement d'un Contrat de Rivière avec notamment l'embauche de 2 personnels techniques (2009 et 2011 – financement Département, Région, Etat et Europe).

Ce Contrat de Rivière en préparation (signature prévue en fin d'année 2013) comportera, entre autre, un volet B2 consacré à la gestion des risques naturels.

De nouveaux outils seront bientôt à disposition des collectivités gérant le risque (projet RHYTMME par exemple), mais aussi nous ressentons un durcissement de la réglementation qu'il nous faut prendre en compte (PAPI, PSR, classement des digues...) reportant encore plus de responsabilités sur les collectivités locales.

### **Henri PIGNOLY, Directeur général du SMAVD – Le contrat de rivière du Val de Durance : gestion du risque inondation comme composante essentielle d'une politique de gestion globale de la rivière.**

#### **Résumé :**

Un des axes majeurs de la politique conduite aujourd'hui sur la Durance dans le cadre du Contrat de rivière consiste à redonner à la rivière une dynamique morphologique qu'elle avait en grande partie perdue avec la mise en place des barrages.

L'accroissement de la fréquence des débits morphogènes, le rétablissement de la continuité sédimentaire, l'élargissement de l'espace de mobilité de la rivière constituent quelques-uns des moyens mis en œuvre pour atteindre cet objectif.

Il est attendu de cette nouvelle gestion de la Durance, une amélioration sensible de la capacité d'écoulement des crues allant de pair avec des gains écologiques et en termes de biodiversité.

### **Jean-Pierre GAUTIER, Directeur général du SYMADREM – Protection et appropriation territoriale : l'exemple du Rhône en traversée d'Arles**

#### **Résumé :**

Les dernières inondations (1993-94 et 2003) ont incité les pouvoirs publics à s'engager fortement dans le cadre d'un vaste programme de protection contre les crues du Rhône. De cette stratégie de

prévention, il en a découlé le Plan Rhône et un programme important de 180 Millions d'Euros de travaux de protection contre les inondations, dont le confortement des quais en traversée d'Arles. Arles, représente le « verrou » du fleuve, en effet, il ne peut y transiter que 11 500 M3. Débit correspondant à la crue de décembre 2003. Protégée dans sa traversée depuis 1860 / 1866 par 4 km de quais édifiés suites aux grandes crues du XIX ème siècle et calés entre 1,20 m à 2 mètres au-dessus du niveau atteint en 1856. Une étude à conclue en 2002 à la nécessité d'engager les travaux nécessaires.

Evalués à 20 M€, ils s'inscrivent dans la stratégie du Plan Rhône et outre le confortement des ouvrages pour assurer une meilleure protection du territoire, fonction première des quais, ils contribuent à une valorisation du patrimoine et à l'appropriation d'une culture du risque, premier pilier de la résilience. Cette opération permet aux Arlésiens de redécouvrir les quais, d'avoir ainsi une proximité avec le fleuve et d'y poser un regard différent, de se l'approprier et ainsi d'apprendre à vivre avec Le Rhône.

Cette opération est un des maillons du programme de sécurisation des ouvrages de protection contre les crues du Rhône du barrage de Vallabrègues à la mer engagé par le Symadrem depuis 2007, financés dans le cadre du CPIER Plan Rhône par l'Etat, la Région, le Département et les Communes.

### **M. PARLANTI, Maire des Arcs, Var – Suite aux inondations de 2010, la reconstruction du centre-ville autour du réaménagement du Réal**

#### **Résumé :**

Les inondations des 15 et 16 juin 2010 ont gravement endommagé la commune et notamment son centre-ville.

Dans le cadre de la reconstruction, la municipalité a fait des choix techniques qui permettent d'éviter une nouvelle submersion du centre-ville (pour une inondation de même ampleur que juin 2010).

Cette catastrophe naturelle a bouleversé considérablement l'amont et l'aval du Réal, offrant des perspectives visuelles que la commune a souhaité mettre en valeur. Ainsi le projet de réaménagement tient compte de ces nouveaux paramètres afin d'améliorer le développement touristique et le bien être des Arcois.

Le Réal devient ainsi un lieu de promenade, un parc linéaire.

### **Joël SERAFINI, Maire de Bédarrides, Vaucluse - La gestion au quotidien d'une commune structurée par un système hydraulique et la présence du risque**

#### **Résumé :**

Sur la commune de Bédarrides conflue 7 rivières issues de 3 bassins versants : celui de l'Ouvèze, du Sud-Ouest du Mont Ventoux, et des Sorgues. Notre commune de 5200 habitants, développée depuis des siècles (elle est chef-lieu de canton) dans une quasi-cuvette topographique, a subi de nombreuses inondations de plaine et 80% de son territoire est exposé au risque inondation. La gestion au quotidien d'une commune structurée par un système hydraulique et la présence du risque, c'est une attention quotidienne aux phénomènes météorologiques, avec une astreinte pour le maire et son DGS 24h/24, 7J/7, pour se tenir prêt en cas d'orages violents intenses à lancer une procédure d'intervention mobilisant les services, dans un premier temps pour nettoyer les dégrilloirs et avaloirs puis le cas échéant pour gérer les vannes et les écoulements gravitaires pour mettre en action si nécessaire les équipements de relevage. C'est aussi une surveillance régulière des lits des rivières et de l'état de leur digue, un inventaire annuel des équipements de protection et leur entretien et maintenance. C'est aussi être conscient toute l'année dans la construction des choix de dépenses que la présence du risque va impacter nos choix d'investissements : investir pour protéger les habitants et les biens, quand c'est possible et pertinent, est une priorité pour la municipalité avant de faire ce que les autres font : voirie, espaces publics. Cela impacte nos budgets mais aussi renchérit le coût des investissements qui font d'ordinaire la vie d'une commune. En effet, nous devons pensons tous nos projets d'aménagement de bâtiment et d'infrastructures au prisme du risque d'inondation : quel impact du projet nouveau sur le risque ? est-ce que le projet présente un facteur aggravant ou pas ? Quand on réhabilite, y a-t-il un moyen de réduire la vulnérabilité au risque

(surélévation du niveau de plancher au dojo par exemple, création de zone refuge associée au projet d'extension/réhabilitation des équipements sportifs et scolaires) ? Les contraintes à intégrer au projet sont ainsi plus étendues que d'ordinaire et le risque réduit aussi spatialement le champ des possibles dans l'accueil de projets neufs, ce qui est très compliqué à gérer quand il est important de conserver une centralité de ville. Tout cela présente un surcoût pour la commune et les habitants. Le soutien financier des partenaires institutionnels tels que la Région, par un mécanisme de solidarité territoriale devant les risques et les enjeux, est déterminant pour les faire aboutir dans des conditions supportables pour le contribuable.

**Stéphane BOSC, Architecte Urbaniste, Montpellier - La prise en compte du risque dans le projet d'aménagement**

**Résumé :**

Le risque n'est pas homogène, il est complexe et peut se décliner sous divers niveaux sur les territoires, qu'ils soient urbains ou non. La prise en compte de ce risque dans le projet d'aménagement dépend de sa nature, et intervient à des échelles diverses. Cela peut être très en amont, lors des études d'élaboration ou de révision des SCOT ou des PLU, ou bien lors d'études pré opérationnelles d'aménagement.

L'approche développée face à ces situations doit être spécifique et s'adapter à ces diverses échelles ou moments du projet d'aménagement. L'emprise affectée par le risque ne peut plus être considérée comme gelée ou strictement réduite à cette fonction, mais doit au contraire être envisagée dans une logique plus complexe de superposition de fonctions liée à des temps différents. Cela implique très souvent une anticipation, mais aussi une approche précise et pragmatique du risque, qui doit être croisée et mise en perspective avec les autres dimensions du territoire.

<b>Table ronde 2 – La réduction de la vulnérabilité des populations et des territoires</b>
--

**Diane COLLIGNON – architecte cabinet Eric DANIEL-LACOMBE architecte, Paris - La métamorphose d'une friche industrielle en une nouvelle cité fluviale : Vivre avec le risque et non pas en dépit du risque**

**Résumé :**

Vivre avec le risque et non pas en dépit du risque.

Lorsque l'usine Matra-Automobile ferme ses portes, la commune de Romorantin-Lanthenay doit faire face à la nécessité de reconverter ce site emblématique dans le respect de la mémoire du lieu.

L'implantation du terrain en bord de rivière et centre-ville, sa superficie de six hectares et son ancienne activité industrielle offrent un cadre atypique aux identités paysagères et historiques fortes. Pourtant, son attractivité est fortement nuancée par son caractère inondable, contrepartie de son étroit rapport à l'eau. Plus qu'un dialogue, une concertation inventive est alors mise en place, entre la ville et ses services, l'équipe d'architectes (Éric Daniel-Lacombe et Diane Collignon), le Service Prévention des Risques, etc. L'inondabilité des lieux devient partie intégrante de la démarche et du système de réflexion. La protection contre l'eau n'est pourtant pas le seul générateur primaire de formes ; une cité fluviale aux nouvelles typologies et aux nouveaux usages est mise en place : routes-digues, maisons pilotis, parkings-rétention... Ces architectures permettent de se protéger du risque naturel et d'en devenir familier.

**Bernard CHILINI, Maire de Figanières, Var – Une démarche citoyenne de culture de la sécurité : l'information préventive aux comportements qui sauvent**

Faciliter la résilience du citoyen et celle de sa famille face à une alerte non déterminée.

L'IPCS permet des modifications durables des comportements et capacités à construire une culture commune de sécurité permettant une solidarité.

L'IPCS doit s'inscrire dans la continuité, permettre une éducation à la citoyenneté et s'intégrer dans le PCS de chaque commune.

**Vincent BOUDIERES, géographe, Co-directeur du Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels PARN - Gérer territorialement les risques naturels, un défi ? De l'analyse de la gouvernance des risques à l'expérimentation de la gestion intégrée et durable dans les territoires de montagne.**

**Résumé :**

De nombreuses recherches ont soulevé certaines limites dans la gestion des risques naturels inhérentes à la sectorisation et la segmentation de l'action publique (GIS risques collectifs et situations de crise 2000-2005). Ces travaux témoignent d'une action publique morcelée, et majoritairement guidées par des outils techniques réglementaires. Des approches qui s'inscrivent principalement dans des logiques "top down", ne favorisant pas toujours l'émergence d'un référentiel partagé du risque et de son acceptabilité au niveau local. Nous avons notamment montré que le déficit d'engagement politique et d'implication citoyen dans la prise en compte des risques naturels à l'échelle locale caractérise une vulnérabilité organisationnelle majeure, qui participe au niveau général de risque sur un territoire.

Dans ce contexte, les approches de gestion intégrée des risques - entendue comme la capacité d'un territoire (système d'acteurs pluriels sur des échelles intercommunales) à construire un projet de prise en compte des risques partagé, de la prévention à la gestion de crise, et cohérent avec sa trajectoire de développement - nous semble une voie pertinente et nécessaire pour le développement durable des territoires sous contraintes environnementales, anthropiques, et climatiques.

Or, depuis 2009 une expérimentation pilote interrégionale, coordonnée par le PARN, est menée dans le massif des Alpes: " l'opération Sites Pilotes de gestion intégrée des risques naturels dans les alpes" cette opération soutenue par l'UE, la DATAR et les régions Rhône-Alpes et PACA vise à réduire, sur un plan technique, social, organisationnel et opérationnel la vulnérabilité des territoires de montagne, au moyen de modes de gouvernance renouvelés.

Ce type de programme pré-figuratif des politiques publiques de demain repose sur la capacité à innover. Or cette opération, nous montre notamment que cette innovation est alimentée par le travail de certaines interfaces entre sciences et société, et le renouvellement des partenariats scientifiques, décisionnels et opérationnels sur des scènes d'expérimentation et d'action communes.

**Freddy VINET, Professeur de géographie, Université Montpellier III – La réduction de la vulnérabilité du bâti privé face au risque inondation**

**Résumé :**

Depuis une dizaine d'années, la réduction de la vulnérabilité fait l'objet d'un affichage fort de la part des institutions et autorités responsables de la gestion des risques tant en France qu'en Europe. Cette réduction des vulnérabilités est multiforme. Un de ses volets concerne la réduction de la vulnérabilité du bâti face à l'inondation. L'enjeu est de réduire le nombre des victimes et le coût des dommages en cas d'inondation et de faciliter la remise en état des bâtiments inondés. L'intervention présente des diagnostics de vulnérabilité du bâti effectués par l'université Montpellier 3 (département de géographie) en collaboration avec le Conseil général de Haute-Loire. Sur plusieurs centaines de bâtiments privés, le diagnostic estime la vulnérabilité humaine (celle des occupants : nombre de personnes, âge, présence d'enfants...) et la vulnérabilité du bâtiment face à l'inondation (type de revêtement de sol, revêtement mural, ouvertures, possibilité d'évacuation....). Le travail donne lieu à une cartographie fine de la vulnérabilité dans les zones inondables du haut bassin de la Loire. Il débouche sur des préconisations d'intervention en fonction de la faisabilité technique, sociale et financière des mesures de réduction de la vulnérabilité.

**Gilles VEVE, Vice-président de la COVE - Etude pré-opérationnelle du Programme d'Intérêt Général de Réduction de la vulnérabilité inondation**

**Résumé :**

La Communauté d'Agglomération Ventoux-Comtat Venaissin (CoVe) a lancé une étude pré-opérationnelle de Programme d'Intérêt Général (PIG) de Réduction de la vulnérabilité inondation.

Cette étude est pilote dans le Vaucluse et s'inscrit dans une démarche partenariale avec l'Etat, la Région PACA, le Département de Vaucluse et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

L'étude vise dans un premier temps à identifier l'ensemble des habitations privées soumises au risque inondation pour évaluer les types et le montant des travaux de réduction de la vulnérabilité à mettre en œuvre.

Cette phase de diagnostic permettra de définir un programme opérationnel dont l'objectif sera de mutualiser les moyens financiers pour aider les propriétaires à réaliser les travaux.

Suite aux résultats du bilan, cette étude pourra être reproductible et étendue à d'autres collectivités.

<b>Table ronde 3 – Les outils de la prévention des risques à l'échelle régionale</b>
--

**La plate-forme RISKPACA**

La Région Provence Alpes Côte d'Azur, la DREAL PACA et le BRGM collaborent depuis plusieurs années pour améliorer la connaissance et diffuser l'information relatives aux différents risques majeurs qui peuvent affecter la région.

Les trois partenaires ont souhaité valoriser et partager la connaissance acquise avec les acteurs de la gestion des risques et le grand public à travers une " Plate-forme des risques majeurs en région Provence Alpes Côte d'Azur", RISKPACA. Cette plate-forme se compose d'un site internet et d'une base de données développés dans le cadre du CPER 2007-2013. C'est un outil innovant et unique au niveau national.

L'objectif est de permettre aux utilisateurs de disposer d'une vision aussi complète que possible de l'ensemble des phénomènes naturels et technologiques qui peuvent avoir des conséquences dommageables sur la région. La plate-forme des risques majeurs permet par ailleurs d'accéder aux différents sites spécialisés, qui peuvent fournir des informations au niveau local.

L'ambition est de créer une porte d'entrée régionale qui permet de présenter les données des différents acteurs (cartes dynamiques, fiches pédagogiques, études, articles, films, liens autres sites...), en particulier à l'aide de l'outil cartographique interactif RISKPACA. Cette plate-forme a été conçue dans l'idée d'aller vers la mise en place d'un observatoire des risques en PACA.

La plate-forme régionale des risques majeurs en région Provence Alpes Côte d'Azur contribue à fédérer les acteurs du risque et de l'aménagement du territoire et participe au développement de la culture et de la prévention des risques majeurs dans notre région.

**Mireille PEIRANO, Vice-présidente de la Région Provence-Alpes Côte d'Azur déléguée à la mer, la pêche et le littoral – L'enjeu pour la Région de l'outil Litto3D**

**Résumé :**

La Région a mis en place une démarche de concertation des acteurs, de partage et mutualisation des données cartographiques, mais aussi d'amélioration des connaissances juridiques, environnementales. Elles sont à disposition de tous avec l'appui du Centre Régional à l'Information Géographique (plus connu sous l'appellation CRIGE) et ce au travers du pôle métier « mer et littoral ».

C'est à la suite des travaux du pôle métier, que la Région a pris la mesure des besoins pour la prévision et la modélisation des risques, l'érosion des côtes, ainsi que la gestion des travaux littoraux et leurs impacts sur les écosystèmes et les habitats côtiers. C'est pourquoi la Région a décidé de mener l'opération LITTO3D en lien avec les organismes en charge de sa création à savoir l'IGN et le SHOM.

Le référentiel de données sous-marines (Litto3D®) constitue le socle indispensable à la mise en œuvre de politiques publiques de la mer et du littoral, dans les domaines de la prévention des risques (inondations, tsunamis, houles cycloniques, submersions marines), de la protection du littoral (évolution du trait de côtes) de la délimitation du Domaine Public Maritime, de l'aménagement du territoire (ports, tourisme, industries maritimes), de la recherche et des études scientifiques.

Consciente de la nécessité de mettre ces données à disposition des professionnels répondant à la commande publique, la Région a délibéré en faveur de l'ouverture de ces données, dans le cadre de ce que l'on appelle « l'open data ».

Il est maintenant impératif que les acteurs locaux publics et privés, utilisent ces nouvelles sources d'information et de modélisation qui permettent de mieux travailler en termes d'anticipation et de préconisation au travers des SCOTS (volet maritime), et surtout les PLU qui déterminent l'avenir de l'aménagement des communes.

### **Lionel GAUDIOT, Chef du département relations extérieures, Direction interrégionale du Sud-Est, IGN, La base de données topographique Rhône**

#### **Résumé :**

La Base de Données Topographiques (BDT) répond à la nécessité de développer des outils permettant d'améliorer la connaissance des crues et leurs conséquences. Elle permet ainsi de nourrir les modèles hydrauliques et d'améliorer les simulations des scénarios d'aménagement.

La BDT est une représentation, sous la forme d'un modèle numérique de terrain, du relief, des objets hydrographiques et topographiques, ainsi que la façon dont ces éléments sont habillés : végétation, bâti, réseaux. Elle permet donc de mieux cerner les enjeux de tel ou tel territoire soumis aux inondations potentielles du Rhône.

Son emprise correspond aux zones qui peuvent être inondées par le fleuve, du Léman à la mer. Elle est potentiellement un outil unique à la disposition de tous les gestionnaires d'ouvrage située le long du Rhône.

La précision altimétrique est unique : de 10 à 20 cm (contre 1M en général sur des modèles numérique de terrain qui ont le même objet). La simulation de la propagation des inondations est donc particulièrement améliorée.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération a été confiée à l'IGN qui était la seule structure en capacité de produire un tel outil. Cette « fabrication » combine différents modes de production comme le LIDAR (laser aéroporté), la photogrammétrie aérienne, et des levés de terrain.

### **Florence RIVET, BRGM – analyse multirisque**

#### **Résumé :**

Les analyses multirisques ont pour objectif l'aide à la gestion du territoire. Elles doivent permettre de comparer les conséquences des impacts de différents phénomènes en privilégiant une évaluation par type de dommage potentiel.

C'est dans ce contexte qu'a été menée en 2010 par le BRGM, avec le soutien de la Région PACA et de l'Etat, une analyse multirisques sur le territoire du Pays A3V (Asse - Verdon - Vaire - Var) dans les Alpes de Haute-Provence. L'objectif était de répondre à une démarche de développement durable visant à maîtriser, en particulier, l'évolution de l'occupation du territoire.

Cette expérimentation se poursuit aujourd'hui sur le territoire à enjeux de la Moyenne Durance, à nouveau dans le cadre du partenariat Etat-Région-BRGM.

De plus, dans le cadre du programme transfrontalier européen Risknat sur le domaine alpin, une comparaison d'approches multirisque française et italienne a été réalisée par Polytechnique de Turin en collaboration avec le BRGM.

**Jacques MANACH, Directeur interrégional de METEO France Sud-Est - Projet Risques Hydrométéorologiques en Territoires de Montagnes et Méditerranéens (RYTHME)**

**Résumé :**

En montagne, des précipitations intenses et très localisées provoquent des crues torrentielles, des glissements de terrains et, en hiver, des avalanches. Le réseau de radars de Météo-France, déployé en plaine, couvre médiocrement les zones de montagne.

Le Cemagref et Météo-France collaborent au projet RHYTMME1 qui repose sur l'implantation, dans les Alpes du Sud, de radars de nouvelle génération, plus compacts et moins coûteux. L'objectif : proposer une plateforme de prévision des aléas naturels liés aux précipitations, afin de permettre aux acteurs locaux d'anticiper les événements dangereux et d'améliorer la gestion des risques montagnards.

Il est donc prévu d'importants investissements en vue d'augmenter la couverture radar en zone montagne.

Trois radars prévus :

-Sommet de la montagne Maurel (commune La Mure-Argens, 04) - réalisé

-Mont Colombis (commune Théus, 05) - réalisé

-Sommet Vars Mayt (à confirmer, 05) - été 2013

Ce projet inscrit au CPER 2007-2013 soutenu par la Région et l'Etat placera le massif des Alpes-du-Sud en position de leader sur les questions des alertes météo, l'aspect technique doit s'accompagner d'une mobilisation des collectivités sur les questions organisationnelles qui sont fortement liées.

**Michel SASHER, Directeur du CYPRES – L'enjeu de la mutualisation à l'échelle intercommunale de documents réglementaires de gestion des risques**

**Résumé :**

La prévention des risques possède une échelle réglementaire. Les communes dotées de documents tels que les PPR (plans de prévention des risques naturels prévisibles) ou de PPI (plans particuliers d'intervention – concernant les risques industriels) doivent formaliser une réflexion sur la gestion de crise, en cas de survenance d'un événement catastrophique : c'est le PCS (plan communal de sauvegarde).

Cette obligation est portée par le maire, qui possède un pouvoir de police sur sa commune. Celui-ci ne peut être délégué à une intercommunalité.

On comprend bien l'intérêt de ce PCS : le maire est en effet la personne qui connaît le mieux sa commune, ses administrés, ses moyens d'action, ses structures d'accueil, ses possibilités d'alerte... il est au plus près de l'événement potentiel et sa rapidité d'intervention est déterminante pour éviter de déplorer des victimes. C'est pour cette raison que le PCS doit être la « déclinaison communale » du dispositif ORSEC départemental.

Mais beaucoup de petites communes n'ont pas les moyens humains, financiers, techniques... de mettre en place un PCS.

C'est pour cette raison qu'une approche par bassin est nécessaire. Un bassin de vie, une intercommunalité... a déjà rapproché les élus sur des problématiques communes.

Avec le Conseil Régional PACA, nous essayons de promouvoir cette approche partenariale, dans une mutualisation intercommunale et territoriale, même si au final, les documents réglementaires restent communaux (exemple de la Vallée de l'Ubaye).

Pour nous, un autre enjeu est de faire appréhender aux maires la difficulté à gérer les événements et faire connaître les expériences (heureuses ou malheureuses) des autres collectivités : nous sommes en train de monter une base de retour d'expérience de ces événements, aussi petits soient-ils (par exemple une chute de bloc qui coupe une route, une averse de neige qui détruit les communications téléphoniques). Cette base décrira les coûts, délais, organisations, etc. qui ont été nécessaires aux petites communes pour assurer un retour à la normale.



Cette base de données a pour vocation de prendre sa place dans la plate-forme RISKPACA présentée ce matin et dans l'Observatoire Nationale des Risques Naturels (ONRN), porté par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Pour cette action aussi, la mutualisation à l'échelle régionale doit jouer un rôle majeur.

**Vincent Boudières, co-directeur du Pôle Alpin d'études et de recherche pour la prévention des Risques Naturels (PARN) - Une interface "science-décision-action" au service de la prévention des risques naturels dans les Alpes**

**Résumé :**

Compte tenu de la spécificité des risques et des territoires alpins, l'innovation dans le champ de la prévention des risques naturels en montagne pose pleinement le problème de l'articulation entre la connaissance générale amont et une aide à la décision aval. Or, ce schéma théorique unidirectionnel présente des limites pour produire une connaissance mobilisable et adaptée pour les utilisateurs finaux, qui doivent se projeter sur le temps long, tout en déployant aujourd'hui une action de gestion cohérente et non irréversible.

Dans un contexte de fortes incertitudes et de spécificités, l'interpénétration entre connaissance académique et action de gestion doit être favorisée. Un accompagnement est donc nécessaire afin d'alimenter une connaissance partagée, parce que co-construite, qui trouvera pleinement sa place dans une action durable des gestionnaires.

Cette fonction d'interface partenariale déployée par le PARN s'appuie sur des démarches, des outils spécifiques et des réseaux scientifiques et techniques, à même de répondre aux enjeux réflexifs et opérationnels associés à la prévention des risques naturels dans les Alpes.